



est ce qu'une attestation est valable sans photo

Par **kassina**, le **30/05/2019 à 13:28**

bonjour je quitte mon appartement a la fin du mois des défauts ne sont pas mentionner sur l'état des lieux d'entrée . j'ai peur que l'agence me les facture .je connais l'ancienne locataire qui peut me faire des attestations attestant que quand elle y a habité les défauts étaient présents. mais elle n'a pas de photo . a savoir que quand elle y a habité le propriétaire a vendu et c'est resté inoccupé pendant 6 mois .la nouvelle propriétaire a mis son appartement en agence .l'agence refuse de faire un état des lieux .pouvez vous m'aider merci. si je demande un rdv de l'état des lieux en lettre recommandée et que je n'ai pas de réponse est-ce que ça peut jouer en ma faveur si on doit passer au tribunal

Par **janus2fr**, le **30/05/2019 à 13:31**

Bonjour,

[quote]

L'agence refuse de faire un état des lieux

[/quote]

Qu'appellez-vous "état des lieux" ?